

## REGLEMENT CONCOURS PHOTOS 2023

### Thème : « Regards sur le Festival »

« Les Musicales de Redon », association régie par la loi du 1er juillet 1901, organise à l'occasion de son festival, son concours photographique, libre et gratuit, ouvert à toute personne appartenant à l'un des clubs amateurs partenaires suivant dans la limite des accréditations disponibles :

- Le club photo de La Gacilly
- L'Objectif Redonnais
- Massérac Photographie
- Le L.A.C. de La Chapelle de Brain
- Le club photo de Vilaine Maritime
- L'Association « Esquisse et Trace » club photo de Caden

#### **Ce concours se déroule du 2 au 15 juillet 2023.**

Ce concours ne s'apparente pas à un appel d'offres et se ne substitue pas à une commande. Ce concours s'inscrit plus largement dans la dynamique régionale autour de la photographie, valorisée par le Festival Photo de La Gacilly.

Ce concours est une opportunité qui est offerte aux membres des clubs photo, d'assister à des concerts de prestige, de rencontrer des artistes et des festivaliers, d'avoir une visibilité dans la presse, de montrer leur travail photographique sur notre site internet, sur nos réseaux sociaux et lors d'expositions.

Il est attendu un regard photographique pertinent qui, grâce à votre talent, donne une place prépondérante aux musiciens et artistes en les valorisant au mieux, ainsi qu'au festival dans toutes ses facettes.

Sous forme de portrait ou de mise en situation, les photos noir et blanc ou en couleur devront faire preuve d'une qualité artistique et visuelle.

La participation au concours est soumise aux conditions suivantes dont les modalités pratiques seront précisées chacune dans leur section respective :

1. L'inscription est validée par l'association pour un ou plusieurs événements selon l'attribution des accréditations.
2. La fourniture au format numérique de 5 à 10 clichés à minima utiles aux besoins de communication de l'association pour chaque événement couvert.
3. La fourniture de 1 à 4 tirages papier A4 pour soumission au jury du concours. Ces tirages devront impérativement être accompagnés de leur version numérique sous peine de nullité.

## REGLEMENT CONCOURS PHOTOS 2023

Les photos sélectionnées donneront lieu à des expositions « Regards sur le Festival ».

Les tirages papier restent la propriété de l'association qui se réserve le droit de les utiliser pour ses besoins promotionnels sans limite de temps.

Les portraits sélectionnés pourront être offerts gracieusement aux musiciens ou artistes concernés.

Dans le cas où un photographe serait accrédité sur plusieurs évènements lors du festival, il ne pourra présenter qu'un maximum de 4 tirages pour l'ensemble des évènements couverts à contrario du point n°2 qui reste de rigueur (5 à 10 clichés par évènement).

### A- Objet du concours :

Ce concours a pour objet :

#### 1 – le reportage

Collecter sur un évènement un maximum d'images valorisant au mieux tous les regards sur le festival : les musiciens invités, les ensembles, les artistes en décontractés<sup>(A)</sup>, les instruments, les lieux, les ambiances, les activités annexes comme par exemple le concours peinture, les ateliers et conférences, le travail des bénévoles, la diversité du public, les déambulations musicales, les concerts, répétitions, médiations culturelles, master class, flash mob, expositions, scènes ouvertes, repas festifs etc. dans le respect de la réglementation en vigueur (photos d'enfants notamment<sup>(B)</sup>)

Cas particuliers de photos d'artistes et d'enfants :

- A. Certains artistes ou leurs agents gèrent leur image et en général cette image est couverte contractuellement lors de représentations publiques et non dans les moments plus informels. Les Musicales de Redon se réservent le droit de soumettre ces clichés informels aux intéressés et ne pas les retenir sans leur accord explicite.
- B. Les photos d'enfants de dos sont autorisées lorsqu'ils ne sont pas expressément identifiables. Lorsqu'ils le sont, une autorisation parentale est obligatoire en cas de publication qui doit aussi préciser les limites d'utilisations (quels médias, combien de temps etc. \*.) Nous vous invitons à vous procurer des contrats types le cas échéant et les faire signer. Toute(s) photo(s) d'enfant(s) sans ce contrat ne pourra(ont) être retenue(s)

## REGLEMENT CONCOURS PHOTOS 2023

\*Médias : Expositions, site Internet des Musicales de Redon, réseaux sociaux, Presse.

Durée : Illimitée sauf demande de retrait, sans pouvoir prétendre à celui de publications antérieures à la demande lorsque celle-ci n'est plus possible.

Pour rappel, il y a une tolérance en France sur le droit à l'image notamment en groupe et en espace publique. Toute personne peut refuser de figurer sur une publication et en demander le retrait. Le cas échéant et si elle en a connaissance, l'association s'y conformera.

L'intervention en lieux de soins, EHPAD, scolaires, établissements spécialisés publics ou privés (entreprises...) fera l'objet de consignes et d'un encadrement particulier spécifique à la nature du lieu et des personnes concernées.

Les photographies présentées doivent être originales et impérativement prises lors d'une des manifestations organisées à l'occasion du festival des *Musicales de Redon*.

### **2 – les portraits d'artistes.**

Offrir aux musiciens et artistes de belles photos, avec leurs instruments, en ambiance, de façon à valoriser leurs prestations et assurer leur promotion.

#### **B- Modalités d'exercice :**

En fonction du nombre de compétiteurs, il sera délivré des accréditations dans la limite d'accueil de chaque événement.

Les flashes ne seront pas autorisés pendant les concerts et répétitions sans que cette liste soit exhaustive selon le lieu, ses contraintes et les consignes propres à chaque situation.

Les organisateurs font leur affaire de l'accord des musiciens et des lieux pour autoriser les photos.

Les photographes devront respecter rigoureusement les consignes des organisateurs et du référent photo des Musicales de Redon qui est leur responsable. Celui-ci les convoquera en amont de l'évènement pour leur transmettre l'ensemble des consignes à respecter, placements et déplacements etc. pour le bon déroulement du spectacle.

## REGLEMENT CONCOURS PHOTOS 2023

C'est une évidence, mais les photographes ne devront en aucune manière perturber les artistes, les festivaliers ni nuire de quel que soit le spectacle et son déroulement en se rendant le plus invisibles possible. L'inverse peut conduire à l'exclusion du spectacle par les organisateurs sans préavis ni recours.

### **C- Conditions de participation :**

La participation au concours est entièrement gratuite et ne comporte pas d'obligation d'achat. Les organisateurs et membres du jury ne peuvent pas participer au concours.

**L'ouverture des inscriptions se fera du 25 mai au 10 juin 2023.**

Pour concourir il faut s'inscrire par le canal de l'un des Clubs partenaires impérativement avant **le 10 juin 2022**

- soit par E-mail à l'adresse suivante : [dominique@lesmusicalesderedon.fr](mailto:dominique@lesmusicalesderedon.fr) en mettant le référent photo en copie ***francis.payol@lesmusicalesderedon.fr***
- soit par voie postale, le cachet de la poste faisant foi :  
Association les musicales de Redon - Concours photos 2022 -  
79 rue Saint Michel - 35600 REDON

Chaque participant doit remplir le bulletin de participation. Le fait de signer le bulletin de participation oblige le participant à se conformer au présent règlement, à l'accepter dans son intégralité et à s'interdire toute réclamation.

En cas de plusieurs demandes sur un même évènement et selon la capacité d'accréditation, un arrangement amiable entre les demandeurs sera privilégié, à défaut les demandes seront servies dans l'ordre d'inscription à la discrétion du référent photo qui se réserve tout arbitrage final.

Dans le même ordre d'idée, il est demandé de signaler au plus tôt tout éventuel désistement afin de pouvoir faire profiter un autre photographe en liste d'attente.

## REGLEMENT CONCOURS PHOTOS 2023

**1. Critères de sélection :** Outre le traitement de la thématique et le respect des clauses du règlement en matière de format et de légende, les critères de sélection porteront sur :

- L'originalité
- La qualité artistique
- La créativité de la mise en scène
- La valorisation visuelle du sujet
- Le meilleur portrait
- La meilleure photo en pied
- La plus belle photo d'ensemble
- Le plus beau panoramique
- La meilleure photo d'instrument
- La meilleure photo reportage
- La plus belle valorisation du lieu
- La plus belle photo d'ambiance

### **2. Catégories, formats, délais, convention d'appellation et copyright :**

Pour rappel, la nomination au concours est liée à la fourniture de 5 à 10 clichés à minima au format numérique ainsi que 1 à 4 tirages A4 (avec leur version numérique).

Les photomontages, collages ou autres techniques ne sont pas acceptés.

#### **2.1 Photos au format numérique :**

Elles devront impérativement être en RVB JPEG, d'un poids de 800 à 3.5 Mo.

Leur résolution (sur la base d'un tirage A4) est de 300 DPI (2480 x 3508 pixels). Le taux de compression du JPEG sera adapté pour éviter une perte de qualité qui nuirait au rendu de la photo à ce format tout en restant dans le poids maximal demandé.

**Elles seront retransmises dans les 48 heures après l'évènement couvert** par un moyen qui sera communiqué lors de l'inscription. Le dépôt sur un Drive en ligne sera privilégié dans la mesure du possible.

Les noms des fichiers devront impérativement respecter la syntaxe suivante :

Année-mois-jour Nom de l'artiste – Lieu abrégé Ville – © Initiale prénom Nom (N° photo).jpg

Exemple :

2020-08-22 Quatuor Hermès - Abb St Sauveur Redon –© F Payol (1).jpg

## REGLEMENT CONCOURS PHOTOS 2023

La signature du photographe pourra être visible sur le cliché mais n'est pas obligatoire.

Le cas échéant, elle sera apposée en bas à droite si possible verticalement et de façon discrète. Il faut comprendre que les photos avec signatures envahissantes ne sont jamais retenues par les médias.

Les fichiers non conformes seront refusés sans préavis ni justification.

### **2.2 Tirages photos au format papier pour le concours :**

**Maximum 4 tirages A4 pleine page** par photographe.

Les tirages sont en A4, noir et blanc ou couleur, sans marge sur papier photo brillant.

Ces tirages donneront lieu à l'exposition « Regards sur le Festival ».

Les photomontages, collages et autres techniques sont exclus.

Aucun système d'accrochage au dos n'est nécessaire.

Le photographe fait son affaire du tirage, des techniques et moyens utilisés (définition/résolution, Raw, Tiff etc.)

En revanche, la version numérique correspondant au tirage est obligatoirement transmise et sera conforme au format évoqué au paragraphe 2.1 pour permettre une utilisation dans le cadre du projet d'exposition (affiches de l'expo, cartons d'invitation, animation du site internet et réseaux sociaux ou la valorisation des actions de l'association des Musicales de Redon.)

Le nom du tirage respectera la même règle que celle évoquée au paragraphe 2.1. Le nom du club photo sera rajouté.

Sur un tirage, l'absence de signature sera appréciée car l'auteur est toujours mentionné lors d'expositions.

### **La date limite de réception des tirages papier est fixée au 17 septembre 2023**

Les tirages photographiques doivent être envoyées ou déposées sous enveloppe à l'adresse suivante : (le cachet de la poste faisant foi.)

Association les musicales de Redon - Concours photos 2023 -  
79 rue Saint Michel - 35600 REDON.

A réception des épreuves, les organisateurs en prendront le plus grand soin, mais déclinent toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol.

Les tirages restent la propriété de l'association qui les conservera à l'issue du concours. (L'idée est de pouvoir éventuellement s'en servir ultérieurement pour d'autres expositions avec bien entendu mention de son auteur.)

# REGLEMENT CONCOURS PHOTOS 2023

## Jury et prix du concours

**1- Jury :** Le jury 2023 sera composé de 4 membres dont :

- Gwénaél MERRET, rédacteur en chef du journal « Les Infos Pays de Redon »
- Des représentants de l'association « *Les Musicales de Redon* »
- Un photographe professionnel ou un membre du Festival Photos de la Gacilly.

Parmi les tirages sélectionnés, quelques-uns feront l'objet d'un prix attribué par le jury. Les décisions du jury seront sans appel et seules les photographies sur papier brillant au format A4 pleine page sans aucune marge seront prises en compte.

## **2- Prix :**

Par son inscription au concours et son engagement à fournir des photos conformes aux règles du présent concours, chaque concurrent primé recevra l'un des prix suivants. Pour des raisons d'équité, il y aura un prix unique par personne primée.

Les prix ci-dessous sont donnés à titre indicatif et ne sauraient engager les organisateurs

- 1er prix : **une imprimante** photo ou un bon d'achat de même valeur (chèque)
- 2ème prix : **un disque dur** externe ou un bon d'achat de même valeur (chèque)
- 3ème au 5ème prix : **un livre** sur la photographie
- Prix spécial coup de cœur : **bon cadeau** tirage photo ou un livre
- Eventuellement selon les possibilités sera organisé lors du vernissage, un prix du public qui votera pour l'une des photos exposée sans connaissance préalable des photos primées.

La cérémonie publique de remise des prix aura lieu fin 2023 (Novembre ou décembre). Les photographes gagnants assureront la présentation de leurs photos respectives.

La liste des nominés et le classement général sera consultable sur le site de l'association *lesmusicalesderedon.fr* après la cérémonie de remise des prix du concours.

## REGLEMENT CONCOURS PHOTOS 2023

### **Cession / Responsabilité / Recours :**

**Aucune rémunération** ne sera due à ce titre. Les photographes restent propriétaires de leurs images et leur nom sera associé à toute diffusion d'images.

**Accréditations** : Un nombre d'accréditations sera défini en fonction du nombre d'inscrits au concours et de leurs dates de disponibilité. Une accréditation personnelle valable pour un événement sera donnée à chaque photographe, dans la limite des possibilités d'accueil de chaque événement.

Aucune clause de cession autre que celle des droits d'auteurs à titre gratuit des photos n'est autorisée.

- *Cession des droits de reproduction* :

Les participants cèdent aux organisateurs, les droits de reproduction, de diffusion des photographies transmises, primées ou sélectionnées pour la seule promotion des Musicales de Redon sans limitation de durée. Ces droits restent acquis à l'association à titre gratuit, mais ne pourront être cédés ou aliénés. Les participants garantissent qu'ils sont les seuls possesseurs des droits et éléments de leurs images.

- *Responsabilité* :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité concernant :

- Les photographies en cas de vol, d'incendie ou de détérioration de toute sorte.
- Les risques de toutes natures encourus par les participants à l'occasion des concours.

- *Renonciation à recours* :

Tout participant au concours déclare se soumettre au présent règlement par le seul fait de son inscription et s'interdit expressément tout recours envers les organisateurs à quelque titre que ce soit. Tout manquement à l'un ou l'autre des points du présent règlement peut entraîner l'exclusion temporaire ou définitive du photographe sur décision des organisateurs.

- *Rétractation* :

En termes de propriété intellectuelle et plus précisément celui du droit d'auteur inaliénable, l'acceptation signée et volontaire au présent concours cède le droit sans contrepartie de l'association de l'usage à des fins promotionnelles et sur tous supports des noms des photographes et des photographies transmises de leur plein gré en toute connaissance de cause et à titre gracieux.

A tout moment, ils peuvent mettre fin à cette cession par lettre recommandée avec accusé de réception au Président de l'association pour de futures publications sans préjuger des précédentes qui, elles resteront valides sans aucune prétention possible de retrait, de dommages et intérêts ni de tout autre recours.

## REGLEMENT CONCOURS PHOTOS 2023

### INSCRIPTION AU CONCOURS PHOTOS 2022 DES MUSICALES DE REDON

NOM	Prénom	Club photo représenté
Adresse mail	Téléphone	

Je m'engage à fournir entre 5 et 10 photos de type reportage (format JPEG) par jour de présence aux manifestations selon les modalités du présent contrat.

Je m'engage à fournir 1 à 4 tirages A4 pleine page sur papier brillant pour la sélection au concours.

**Mention manuscrite « lu et approuvé », date et signature !**